

Image not found or type unknown



Decision prudhomme non signifiée

Par **VALERIE6285**, le **20/07/2009** à **12:31**

Bonjour, il y a 10 ans une décision en appel des prudhomme m'a été favorable. Le greffier a envoyé la décision par LAR a mon patron, celui-ci l'a réclamée mais pas eue suite a une erreur societe x representee par M x au lieu de MX car c'était une affaire en nom propre. Pas de pieces déposées, pas de remise de courrier. Le courrier est reparti. rnrnDe mon mon côté je n'ai pas signifié cette décision et on me dit qu'il est trop tard le délai étant de cinq ans et que jugement condamnant une société n'est pas applicable a un particulier. rnrnDepuis l'affaire a été transformée en SARL, puis a été vendue car en difficulté et le propriétaire a pris sa retraite. rnrnRenseignements pris auprès du nouveau propriétaire toutes les insertions légales ont été respectées rn que puis-faire ? rnMERCI A VOUS